

Le Beaujolais Vert renforce sa démarche de transition malgré le contexte peu favorable

Depuis cette première écoute fin 2015, le territoire du Beaujolais Vert a évolué. La CC Ouest Rhodanien (COR) est passée de Communauté de Communes à Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2016 et la CC Haut Beaujolais a rejoint la CC Saône Beaujolais au 1er janvier 2017 (loi NOTRe). De plus, la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes et son nouvel exécutif ont aussi profondément modifié l'environnement institutionnel du territoire à partir de janvier 2016.

Ainsi, les élections régionales ont entraîné l'arrêt brutal du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) porté par le syndicat mixte du Beaujolais (regroupant la COR, la CA de Villefranche et les CC Saône Beaujolais et Beaujolais Pierres Dorées et qui porte aussi le SCoT) et une réduction globale des financements régionaux, accompagnée par une baisse des financements en provenance du Conseil Départemental.

Développement local et transition énergétique

Malgré ce contexte défavorable, le territoire continue de mobiliser différents partenaires et différents programmes centraux pour alimenter sa démarche de développement local et énergétique, dans la continuité des actions présentes en 2015. Aussi le service développement local durable de la COR a renforcé son action en faveur de la transition énergétique,

notamment grâce à l'enveloppe TEPCV de 2 M€ concentrée sur la lutte contre la précarité énergétique, sur la rénovation de l'habitat (particuliers, bailleurs sociaux...) et des bâtiments publics.

La 3^{ème} programmation LEADER (2015-2020) dont l'enveloppe est similaire à la précédente et est concentrée sur les axes « Adaptation aux changements climatiques » et « Changement des pratiques » va aussi être un levier important en faveur de la transition (à noter que le programme 2015-2020 se

transforme plutôt en programme 2017-2022 du fait des délais de paiement). Le GAL, à l'échelle du Beaujolais Vert, soit 48 communes (COR et ancienne CC Haut Beaujolais), s'est renouvelé par rapport au LEADER précédent, notamment avec l'arrivée de membres du Conseil de Développement de la COR. Les comités de programmations se mettent actuellement en place.

La COR a aussi réussi à signer un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME sur le développement des énergies renouvelables thermiques (fonds



Credits : COR

chaleur). Elle profite ainsi d'une aide à l'animation (financement de 0,75 ETP) de la mutualisation de projets en grappes, permettant d'atteindre le seuil des critères du fonds chaleur, ainsi que d'1 million d'€ sur 3 ans gérés par la COR elle-même pour financer des projets (étude et investissement). Ils sont au nombre de 39 jusqu'ici.

Enfin, la Plateforme locale de la rénovation de l'habitat privé, élément primordial de la stratégie TEPOS du territoire, est en plein essor, « ce qui n'était pas gagné à son lancement en 2015 » nous rappelle l'équipe de la COR.

Coopération institutionnelle

Au-delà des aspects financiers, la COR est en lien avec un environnement propice au développement de sa dynamique de transition, à l'instar du réseau TEPOS Rhône-Alpes (Métropole Lyonnaise + 4 territoires) avec qui elle entretient de bonnes relations et au sein duquel l'idée de mutualiser tous les agents de développement des énergies renouvelables au sein d'une même Agence Régionale fait son chemin.

Les Directions Régionales de l'État et l'InterSCoT sont aussi à l'origine de rencontres de travail sur les complémentarités et réciprocitys entre les milieux ruraux et la Métropole lyonnaise.



Le Pôle technicien

Malgré le contexte institutionnel mouvementé, le territoire maintient son investissement dans la transition énergétique avec 1,2 millions d'€ consacrés au budget « Développement Durable » (800 000€ en 2016). L'équipe en charge de ces questions s'est aussi renforcée. De 4 personnes (4 ETP) lors de la 1^{ère} écoute, la COR s'est dotée d'un poste d'animation (0,75 ETP porté par un groupement d'employeur créé par l'association HESPUL qui porte aussi le Point Info-Energie du territoire) ainsi que d'un temps partiel (0,4 ETP) sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le territoire tire alors avantage des contraintes réglementaires en s'investissant activement dans l'élaboration d'un PCAET, grâce à la présence d'un nouvel agent.

Gouvernance et participation

Ainsi, on observe un renforcement global de l'action et la gouvernance n'est pas en reste. Le Conseil Communautaire a aujourd'hui pris conscience de la question du développement durable et semble maintenir cette orientation appuyé par un portage politique renforcé. La COR fait donc preuve d'une volonté importante sur le développement des énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique : une dynamique et une feuille de route sur le moyen terme est actée. L'équipe de techniciens, renforcée et très impliquée est alors en mesure de la mettre en œuvre.

Le territoire est ainsi disposé à associer plus largement les habitants. Au sein de la COR, le Conseil de Développement a été créé en même temps que le passage en Communauté d'Agglomération et a représenté



une grande nouveauté pour le territoire. Il est aujourd'hui composé de beaucoup d'acteurs variés (sylvicoles, agricoles, citoyens...). Il s'organise autour de plusieurs commissions, et s'intéresse à la question du projet de territoire pour placer la transition au cœur des projets d'aménagement.

La COR voit aussi plusieurs projets de production d'énergie renouvelable émerger sur son territoire, qui témoignent notamment de la volonté d'impliquer plus fortement les habitants :

- Projet éolien porté par EDF-Energies Nouvelles de 4 éoliennes de 2 MW. La création d'une SAS va permettre la participation de la COR, de la commune où le projet est implanté, d'un fond régional, ainsi que de la participation des habitants du territoire. Ce projet devrait dégager entre 70k€ et 100k€/an de recette pour la COR, dont l'utilisation n'est pas encore déterminée ;
- Projet de centrale photovoltaïque avec des collectifs villageois. La COR apporte l'AMO pour accompagner les citoyens ;

- Mise en place d'une filière de méthanisation avec la DREAL avec de la biomasse d'origine agricole et des boues de traitement : projet assez unique selon la DREAL. La création d'une SAS de projet va là aussi permettre d'associer un grand nombre d'acteurs.

La prise de conscience de la population et des acteurs sur l'importance du développement durable se maintient. L'inquiétude des politiques porte plus sur les moyens de financement de la transition énergétique, et plus largement la transition écologique, dans un contexte de restriction budgétaire. Malgré cela on observe que le territoire dispose d'une ingénierie en mesure de capter et diversifier les sources de financement tout en créant du lien localement en impliquant les habitants.

Réécoute territoriale réalisée par Jean Maillet, Pierre Morisse et Valérian Poyau pour le compte de l'UNADEL et Territoires Conseils en juin 2017.